

BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DMS 2043-0222/05/2017-352pr (corresp. G. Condé Reis, DMS)
DU 04/PFU/645734
N/réf. : AA/AH/BXL-20826_623
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach, 76-78 / rue de la Bourse, 2. Demande de permis unique portant sur la remise en état de l'auvent et la remise en état de la devanture. Avis conforme de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 18 juin 2018 sous référence, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserves** rendu par la CRMS en sa séance du 20 juin 2018, concernant l'objet susmentionné.

Le contexte

La demande vise la remise en état de la devanture commerciale et de l'auvent du « Grand Café » qui occupe le rez-de-chaussée de l'immeuble d'angle Anspach / Bourse (architecte Emile Janlet, 1874).

L'arrêté du 28/04/1994 classe comme monument le bâtiment qui forme l'angle de la rue de la Bourse, 2 avec le 78 boulevard Anspach pour ses façades à rue et toitures. La partie de l'auvent sur le retour de la rue de la Bourse surplombe et appartient au site classé formé par la Bourse et l'espace public attenant. Il est également compris dans la zone tampon Unesco délimitée autour de la Grand-Place. L'immeuble mitoyen situé 76 boulevard Anspach, également occupé par le café, n'est pas couvert par une protection légale.

L'historique du rez-de-chaussée commercial se résume comme suit :

- × 1874 : construction de l'immeuble d'angle selon les plans de l'architecte Emile Janlet – 2^e prix au concours de 1872-76 des immeubles bordant les boulevards du Centre ; bâtiment d'angle de style éclectique avec façade principale orientée vers la Bourse, composée de trois travées monumentales, retour vers les boulevards plus étroit (n° 78) ; rez-de-chaussée commercial occupé par le « Café de la Bourse » ;
- × 1883 : façade de la rue de la Bourse élargie d'une travée étroite conçue par l'architecte Ghys comme raccord avec les immeubles qu'il réalise aux n^{os} 4 à 40 ;
- × 1893 : suite à l'ouverture du café « Monico-Bourse », réalisation d'un auvent épousant l'angle Bourse / Anspach 78, prolongé vers le n° 76 lors de l'intégration des deux rez-de-chaussée (1909 ?) ;

- × 1947 : demande de PU pour remplacer l'auvent ; récupération des consoles mais ajout de tirants, simplification du front de l'auvent munie d'une enseigne « Stella Artois Monico Bourse » composée de verres peints placés verticalement ; couverture probablement composée d'un lanterneau et d'un contre-lanterneau avec plafonniers intégrés (état renseigné sur l'état existant de la demande de permis de 1957);
- × années 1950-1980: couverture vitrée remplacée par des panneaux opaques et plusieurs modifications ponctuelles ;
- × 1990 : installation du « Grand-Café » : ajout de consoles décoratives et d'une frise en fer forgé sur la tranche de l'auvent et mise en peinture de la devanture dans des tons tranchés rouge/blanc.

La demande actuelle vise les interventions suivantes :

- × décapage des menuiseries de la devanture pour une finition bois ;
- × décapage des piédroits en pierre et réparation des fissures dans les maçonneries,
- × démontage des habillages de l'auvent, des couches d'étanchéité, des consoles décoratives et de l'habillage frontal datant de 1990,
- × remise en état et renforcement partiel de la structure portante primaire, pose d'une couverture en verre cathédral feuilleté,
- × restauration des verres peints posés en tête de l'auvent (lettrages rouge-blanc) et reconstitution des éléments manquants,
- × mise en peinture de la structure suivant les conclusions de l'étude stratigraphique (teinte verte référence NCS S5040-G),
- × installation d'une toile solaire verticale rayée rouge et blanc, d'un éclairage nocturne et de chaufferettes.

Avis CRMS

Le projet s'inscrit dans la campagne de requalification des rez-de-chaussée commerciaux sur le pourtour de la Bourse, appuyée par la DMS et par la Ville de Bruxelles. L'investissement des demandeurs et des occupants ainsi que des instances concernées, contribueront sans aucun doute à l'homogénéité architecturale et urbanistique du site de la Bourse et à sa valorisation sur le plan patrimonial.

Les interventions proposées ici visent avant tout à rétablir la cohérence globale du rez-de-chaussée commercial plutôt que sa restitution selon un état de référence bien précis. Ainsi, le front vitré de l'auvent sera remis en état mais ni le contre-lanterneau, ni les consoles, renseignés par les plans d'archives de 1947 et 1957, ne seront reconstitués dans cette phase des travaux.

La CRMS rend un avis favorable sur le projet sous réserve de poursuivre les recherches sur le front de l'auvent en cours de chantier. Après démontage du décor et du bardage vertical existants suivi de la dépose soigneuse des verres verticaux, un inventaire devra être dressé des éléments à restaurer et à restituer. La Commission demande de privilégier la conservation et la restauration des éléments originels des années 1940, y compris leur graphisme et les inscriptions anciennes. Si les éléments originaux n'étaient pas récupérables, le front pourrait être reconstitué au moyen de verres tramés. Dans ce cas, les inscriptions éventuelles à prévoir devraient se conformer à la réglementation en vigueur en centre-ville relatives aux enseignes et publicités.

Les options définitives devront être décidées en collaboration étroite avec la DMS.

De manière générale, la CRMS préconise d'adapter la restauration de l'auvent au type précis d'assemblage qui était utilisé en 1947 pour garantir une cohérence architecturale et patrimoniale maximale de l'ensemble. Dans ce cadre, elle demande de :

- rester attentif, lors du démontage, aux fragments du verre de couverture encore présents ;
- d'opter pour un type de verre en accord avec la structure de 1947 et de définir le choix final sur base d'échantillons présentés in situ ;
- de ne pas modifier les ancrages des tirants dans la façade classée ;
- d'inclure au cahier des charges la technique du ponçage manuel (et soigneux) pour retirer le surpeint des surfaces en pierre ;
- d'y inclure une technique de décapage chimique pour retirer le surpeint des surfaces en pierre ;

L'ensemble des échantillons, résultats des tests et plans d'exécution devront être soumis à l'accord préalable de la DMS.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Chr. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : BUP-DMS : G. Condé Reis, cellule travaux
BUP-DU : cellule PFU